

DDPP 44 - Direction Départementale de la Protection des Populations de Loire-Atlantique

Depuis le 1er janvier 2010, les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) reprennent les compétences des directions départementales de la jeunesse et des sports (DDJS), des affaires sanitaires et sociales (DDASS), en matière d'affaires sociales, des unités départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (UDCCRF) et des services vétérinaires. Créés dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), les DDCSPP font partie des nouveaux services déconcentrés de l'État compétence interministérielle. Ils relèvent du Premier ministre et sont placés sous l'autorité du préfet de département.

(Janvier 2012)

L'article 5 du décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles précise les missions des DD(CS)PP dont celles correspondant aux anciens services vétérinaires. Cet article 5 est détaillé la page "DDPP et DDCSPP - Liste des Directions Départementales de la Protection des Populations" (voir en bas de page la rubrique "Acteur(s) voir aussi") (Septembre 2012)

Domaine(s) de compétence(s)

- » Surveillance et prévention
- » Evaluation et gestion du risque
- » Diffusion d'informations
- » Contrôle officiel

Coordonnées

10, boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
44263 Nantes Cedex 2
France

Téléphone: 02 40 08 86 55

Télécopie: 02 40 08 86 66

Site Web:

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/DDPP>

Email: ddpp@loire-atlantique.gouv.fr

Acteur(s) - Voir aussi

- » DGAL - Direction Générale de l'Alimentation
- » LDA 44 - Laboratoire Vétérinaire de la Loire-Atlantique
- » GDS 44 - Groupement de Défense Sanitaire de Loire-Atlantique
- » DDPP et DDCSPP - Liste des Directions Départementales de la Protection des Populations

Ressource(s) consulter

- » Le ministère de votre alimentation
- » DDPP et DDCSPP - Directeurs départementaux interministériels